



## Jeûne du 9 Av - 8 Divrei Torah

### Sommaire

- Période des "3 semaines de deuil" : halakhot & coutumes
- Rav Sitruk : "Beyn Hametsarim, un deuil d'espoir !"
- Ticha Béav : programme-vidéo spécial toute la journée
- Ticha Béav : Interdits, Halakhot & Coutumes de deuil
- A savoir : lorsque Ticha Béav démarre à la sortie de Chabbath
- 9 Av : 3 jolies perles sur Ticha Béav
- Rav Sitruk - Le sens profond du 9 Av
- Sur quoi pleurons-nous à Ticha Béav ? Même le philosophe n'a pas compris



### Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## Période des "3 semaines de deuil" : halakhot & coutumes

Dimanche 31 Juillet 2016 - Yonathan BENDENNOUNE - © Hamodia

Nous sommes entrés dans la période de deuil appelée "Beyn Hametsarim". Ces trois semaines qui séparent le 17 Tamouz du 9 Av sont considérées comme une période sombre dans l'histoire du peuple juif, car de nombreux malheurs s'y sont déroulés et c'est elle qui conduisit à la destruction des Temples de Jérusalem. C'est pourquoi, pendant cette période, on observe de nombreuses coutumes de deuil.

### Les Trois semaines

Au fur et à mesure de l'avancée de ces trois semaines, le deuil s'intensifie jusqu'à atteindre son apogée leur jour du 9 Av. Les coutumes séfaraïte et ashkénaze varient quant à la répartition des différentes marques de deuil le long de cette période. Notons que concernant ces lois, certaines communautés séfaraïtes, notamment marocaines, se conforment à la coutume ashkénaze.

Dès le 17 Tamouz, on diminue les réjouissances, on s'abstient de manifester la joie par des chants et des danses. On se garde également de prononcer la bénédiction de chéhé'héyanou sur des habits neufs ou sur des fruits de nouvelle saison. En outre, pendant ces trois semaines, les communautés ashkénaze s'abstiennent également de célébrer des mariages et de se couper les cheveux. On évite également de frapper ses enfants pendant cette période, car elle est propice aux dénouements malheureux.

### Les neuf premiers jours d'Av

A partir de Roch 'Hodech Av, toutes les communautés interdisent la célébration des mariages et la consommation de viande (voire aussi de vin), hormis le Chabbat (et le jour de Roch 'Hodech, pour certaines coutumes séfaraïtes).

En outre, les communautés ashkénazes interdisent à partir de cette date de se laver le corps entier et de laver des vêtements. La coutume séfaraïte n'observe quant à elle ces restrictions que pendant la semaine où tombe le 9 Av, c'est-à-dire depuis l'issue du Chabbat 'Hazon jusqu'au jour du jeûne. Pendant cette dernière période, on s'abstient



## En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



également de se couper les ongles (certains le permettent si les ongles deviennent particulièrement longs).

L'interdiction de laver des vêtements inclut également le repassage d'habits, ainsi que le port de vêtements propres. C'est la raison pour laquelle on prend soin, pendant ces périodes respectives, de ne porter que des habits ayant déjà été vêtus. Cette interdiction s'applique aussi bien aux vêtements qu'aux draps et aux nappes de table. Pour les sous-vêtements – qu'il est difficile de ne pas changer – on s'efforcera de les porter environ une demi-heure avant le début de cette semaine (c'est-à-dire avant l'entrée du Chabbat 'Hazon), de sorte à ce qu'ils ne soient plus considérés comme « propres ». A défaut, on froissera les sous-vêtements à même le sol avant de les porter. Pour des habits d'enfants de moins de trois ans, qui se salissent abondamment, la coutume est de se montrer moins stricts.

L'interdiction de laver est valable aussi bien pour un lavage à la main, pour un lavage en machine que par les services d'un non juif. Certains étendent cette interdiction également au lavage du sol de la maison.

A partir de Roch 'Hodech, il est également interdit de réaliser des travaux d'agrandissement ou d'embellissement, lorsqu'ils sont destinés à augmenter le confort du foyer.

### Chabbat 'Hazon

Le Chabbat précédant le jeûne du 9 Av est appelé Chabbat 'Hazon. La plupart des marques de deuil ne s'appliquent pas pendant ce Chabbat. On peut donc y consommer de la viande et du vin, et porter des habits propres (certaines coutumes ashkénazes interdisent même le port d'habits propres). La veille du Chabbat, ceux qui se conforment à la coutume ashkénaze prendront soin de ne pas se laver le corps entier, mais seulement le visage, les mains et les pieds.

### La veille du 9 Av

La veille du jeûne, on évitera toute forme de divertissement dès le milieu de la journée ['hatsot]. Dès ce moment, on s'abstiendra de se promener, et l'on évitera toute activité susceptible de détourner l'esprit du deuil.

La coutume est également d'éviter d'étudier la Torah dès 'hatsot, comme pour le jour même du jeûne. Pendant la prière de min'ha, on ne prononce pas les supplications, dans la mesure où le 9 Av est appelée une « fête » [moed].

Le dernier repas précédant le jeûne est appelée « séouda hamafséket » [le repas d'interruption]. Pendant ce repas, il est interdit de consommer plus de deux plats cuits. Un même aliment cuit de deux manières différentes est également considéré comme deux plats distincts. En revanche, il est permis de boire et de consommer des fruits de diverses espèces, à partir du moment où ils ne sont pas cuits.

On ne devra pas s'asseoir à plusieurs pour prendre ce repas. Chacun mangera de son côté, et l'on n'y prononce pas le zimoun. Une coutume répandue veut qu'à la fin de ce repas, on s'assoie par terre et l'on mange un œuf trempé dans la cendre.

Ce repas « d'interruption » ne signifie cependant pas qu'il soit interdit de manger après qu'on l'a terminé. En effet, le jeûne ne commence concrètement qu'à partir du coucher du soleil, sauf si l'on a eu l'intention explicite de « faire entrer » le jeûne dès la fin du repas.

### Le 9 Av

Pendant le jeûne du 9 Av, cinq pratiques sont interdites : la consommation d'aliments et de boisson, se laver, s'enduire le corps d'huile, le port de chaussures en cuir et les relations intimes. D'autres habitudes propres à l'endeuilé s'appliquent également en ce jour : on s'assoit à même le sol, on ne se salue pas et l'on n'y étudie pas la Torah. Ces restrictions s'appliquent dès la veille du jeûne, au coucher du soleil.

Outre l'interdiction de se laver le corps, il est également interdit de se laver les mains. Le matin, on ne fera donc nétilat yadaïm que jusqu'en haut des phalanges. Pour des besoins d'hygiène, il est permis de se laver tout endroit du corps, à condition que l'on ne lave que l'endroit maculé. De même, on ne lavera pas le visage au saut du lit, on pourra tout au plus s'humecter les yeux avec les doigts encore humides (sauf si une purulence gêne les yeux).

Il est interdit de s'enduire le corps d'huile. Ceci est également valable pour les différentes sortes de crèmes et pour



## En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



les savons. Mais par mesure d'hygiène ou pour des raisons thérapeutiques, on peut s'enduire des produits à l'endroit du corps qui le réclame.

Pour beaucoup de décisionnaires, l'interdit du port de chaussures en cuir inclut toutes les chaussures confortables, car il convient de sentir à la plante du pied la rigidité du sol. C'est pourquoi il convient d'éviter les chaussures confortables faites à base de matières synthétiques, qui sont parfois plus confortables que le cuir. Certains ont en outre l'habitude de ne pas porter de souliers du tout, et de marcher uniquement en chaussettes. En raison de l'interdit du port de chaussures en cuir, beaucoup ont la coutume de ne pas prononcer, dans les bénédictions du matin, celle de « chéassa li kol tsorki » [Qui a comblé tous mes besoins].

Il est interdit d'étudier la Torah pendant Ticha BéAv, car il est dit de cette étude : « Les préceptes de D.ieu sont droits, ils réjouissent le cœur » (Téhilim 19, 9). Ceci s'applique à toutes les domaines de l'étude, que ce soit celle du 'Houmach, de la Michna, du Talmud ou du Midrach. Il est même interdit de méditer à des paroles de Torah, car ceci constitue également une forme d'étude.

En revanche, il est permis de lire le livre de Job, les passages du livre de Jérémie annonçant les malheurs du peuple juif, les passages talmudiques relatant les circonstances de la destruction du Temple [dans Guittin, Sanhédrin, etc.] ou le Midrach se rapportant à la Méguila de Eikha. Il est également permis d'étudier les lois relatives à Ticha BéAv et au deuil. Néanmoins, même ces thèmes devront être abordés de manière relativement simple, sans approfondissements ou débats susceptibles de réjouir ceux qui s'y prêtent.

La coutume est également de réduire l'éclairage, essentiellement à la synagogue mais aussi dans les maisons.

Une coutume largement répandue veut qu'on ne mette pas les téfilines et qu'on ne se revête pas du talih gadol pendant la prière de cha'harit, à l'instar des endeuillés au début de leur deuil. La coutume est de ne poser les téfilines que pour la prière de min'ha. Il est à noter toutefois que certaines communautés séfarades, qui se réfèrent aux prescriptions de la Cabale, mettent le talith et les téfilines comme de coutume, pendant la prière de cha'harit.

Il est interdit à Ticha BéAv de réaliser tout travail susceptible de détourner l'esprit du deuil. Cette interdiction porte essentiellement jusqu'à l'heure de 'hatsot [le milieu de la journée], mais il convient même après cette heure d'éviter de s'adonner à tout travail superflu.

La coutume est de s'asseoir à même le sol depuis l'entrée de Ticha BéAv jusqu'à l'heure de 'hatsot. Dans la mesure où cette pratique ne relève que d'une coutume, il est permis de s'asseoir sur un coussin, sur le dossier d'une chaise ou sur un petit tabouret, même si ce n'est pas directement sur le sol. On prend néanmoins garde à ce que la hauteur du siège ne soit pas plus élevée du sol qu'un ou encore trois tefa'him (de 8 à 24 cm). La nuit de Ticha BéAv, on veille également à ne pas dormir comme à l'accoutumée. A cet égard, certains dorment sans oreiller, d'autres placent une pierre sous leur tête, voire dorment à même le sol. Pour une personne faible ou malade, il n'est pas obligatoire de se conformer à ces coutumes.

Etant donné que le Temple continua à brûler pendant toute la journée du 10 Av, beaucoup s'abstiennent de consommer de la viande et du vin, de se laver, de se couper les cheveux et de laver du linge même après l'issue de Ticha BéAv et ce, tout au moins jusqu'au lendemain à 'hatsot. Toutefois, certaines communautés séfarades n'interdisent que la consommation de viande et de vin le soir, à l'issue du jeûne.



## En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## Rav Sitruk : "Beyn Hametsarim, un deuil d'espoir !"

Lundi 11 Juillet 2016 - Rav Yossef-Haïm SITRUK - © Hamodia

Nous venons d'entrer dans une période de trois semaines allant du jeûne du 17 Tamouz à celui du 9 Av : une période appelée « beyn hamétsarim », c'est-à-dire littéralement « entre les frontières étroites », un peu comme quelqu'un qui entrerait au fond d'un étroit canyon...

En effet, cette image exprime le sentiment d'oppression susceptible d'être ressenti par quelqu'un qui est écrasé les choses ou une situation qui l'angoissent. Tous les événements compris dans cette période assez spéciale de notre calendrier sont reliés à la destruction des deux Temples de Jérusalem et, par là même, aux plus grandes catastrophes survenues dans notre histoire, dont l'exemple assez récent de la rafle du Vel' d'hiv' à Paris. Mais bien avant au XXe siècle : la déclaration de la Première guerre mondiale en 1914, le début des camps de concentration nazis... Et aussi plus loin dans l'Histoire : l'expulsion des Juifs d'Espagne, de France, d'Angleterre au Moyen âge, et ainsi de suite...

Il ne s'agit pas là d'une quelconque " fatalité ", mais sans doute est-ce l'illustration d'un principe énoncé dans le Talmud, selon lequel « toute génération qui n'a pas vu la reconstruction du Bet Hamikdash aurait mérité de voir sa destruction. » En d'autres termes, tant que le Temple de Jérusalem n'est pas reconstruit de nos jours, c'est que l'on aurait mérité - par nos propres fautes - de le voir nous-mêmes détruit...

Or, la faute qui a provoqué la destruction du deuxième Temple est appelée « sinat 'hinam » - la haine gratuite. On peut donc dire, sans trop risquer de se méprendre, qu'aujourd'hui encore " l'amour gratuit " fait cruellement défaut dans notre peuple !

Mais il y a une deuxième citation que j'ai à cœur de ramener, car il ne s'agit pas uniquement pendant cette période de « s'endeuiller pour s'endeuiller » : même si ce temps de notre calendrier compte de nombreuses obligations liées au deuil (dont la plus répandue est l'absence de mariage), il est toutefois écrit dans le Talmud : « Celui qui s'endeuille pour la destruction du Temple méritera de voir sa reconstruction. »

Il ne s'agit donc pas simplement d'un deuil de désespoir, mais au contraire d'un deuil d'espoir qui amènera très bientôt - bimehéra béyaménou - à la construction du Bet Hamikdash !



### Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



**Torah-Box.com**  
diffusion du judaïsme aux francophones



## **Programme spécial « Ticha Béav »** **13 cours exclusifs en vidéo - depuis Jerusalem**

Durant toute la journée de Ticha Béav, l'équipe Torah-Box vous propose des cours vidéo exclusifs retransmis depuis Jerusalem :

**[www.torah-box.com/9av](http://www.torah-box.com/9av)**



### **Ticha Béav : programme-vidéo spécial toute la journée**

Dimanche 26 Juillet 2015 - L'équipe TORAH-BOX - © Torah-Box

Durant toute la journée de Ticha Béav, l'équipe Torah-Box vous propose des cours vidéo exclusifs retransmis depuis Jerusalem à l'adresse : [www.torah-box.com/9av](http://www.torah-box.com/9av)

Partagez l'info avec vos amis, et faites les mériter un meilleur jeûne de Ticha Béav.

Samedi 25 Juillet (veille)

23h00 - Rav Dagani COHEN - Abrégé des lois du 9 Av

#### **Dimanche 26 Juillet**

10h30 - Rav Avraham TAIEB - Destruction & reconstruction du Temple

11h20 - Rav David Daniel COHEN - Ticha Béav, un jour pour amener la Guéoula

12h10 - Rav Mickaël COHEN - Nous détruisons chaque jour le Temple

12h50 - Rav Gabriel DAYAN - Éclaircir le châtime de Ticha Béav

13h40 - Rav Rahamim ANKRI - 9 Av : faites naître le Machia'h !

14h20 - Rav Elie PERETZ - Pourquoi sommes-nous en Exil ?



### **Le Choul'han Aroukh des Femmes**

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



15h10 - Rav Nathan MREJEN - 9 Av : se déconnecter pour construire

15h30 - Rav Emmanuel BENSIMON - Pourquoi Ticha Béav est une fête ?

16h10 - Rav Eliahou UZAN - 9 Av : ça suffit cette haine gratuite !

17h00 - Rav Ariel FHIMA - 9 Av : on s'est écarté de D.ieu

18h00 - Rav Daniel BEHAR - La destruction du Temple, un manque d'Emouna

19h25 - Rav Moché KAUFMANN - Ticha Béav : la tristesse amène à l'idolâtrie

20h15 - Rav Mordehai BITTON - 9 Av : la date de la Guéoula est cachée

Retrouvez les cours à l'adresse : [www.torah-box.com/9av](http://www.torah-box.com/9av)



## Le Choul'han Aroukh des Femmes

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## Ticha Béav : Interdits, Halakhot & Coutumes de deuil

Vendredi 24 Juillet 2015 - L'équipe TORAH-BOX - © Torah-Box

A l'occasion de Ticha Béav qui aura lieu du Samedi 25 au soir jusqu'à Dimanche 26 Juillet au soir, l'équipe Torah-Box vous offre un panel des Halakhot et autres coutumes de Deuil pratiquées ce jour-là.

Cette liste sérieuse de lois est à partager et transférer à tous vos contacts ! "*Celui qui s'endeuille pour la destruction du Beth-Hamikdash méritera de voir sa reconstruction*". Et pour toute question pendant le Jeûne, appelez "Question au Rav" [+33825566661](tel:+33825566661) ou au [+97237219085](tel:+97237219085)

### Les cinq mortifications

Le 9 Av, de jour comme de nuit, il est strictement interdit de manger, de boire, de se laver, d'étaler toutes substances sur la peau, de chausser des chaussures en cuir et d'avoir des rapports intimes. Toutes ces restrictions sont également applicables aux femmes.

### Se laver

Il est interdit de se laver à l'eau chaude ou froide, même une infime partie du corps, ou encore de tremper ne serait-ce qu'un doigt dans l'eau. Néanmoins, cet interdit n'inclut que les toilettes d'agrément, par conséquent, il est permis de se laver les mains si celles-ci avaient été souillées, ou encore de laver le sang émanant d'une plaie.

### L'ablution des mains le matin

Lors du réveil en début de matinée, il est permis de se laver les mains jusqu'à l'extrémité des articulations, en procédant à trois reprises à l'ablution de chaque main de façon répartie (en déversant l'eau une première fois sur la main droite, puis sur la main de gauche, et ce, à trois reprises) en n'omettant pas de réciter la bénédiction d'usage.



## Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)





### **La toilette du visage le matin**

Il n'est pas permis de se laver le visage à l'eau lors de la toilette matinale. Toutefois, dans le cas où certaines souillures se seraient déposées sur les yeux, occasionnant certains désagréments, l'on peut rincer à l'eau uniquement l'endroit souillé. Dans certains cas, comme chez certaines personnes pour qui le manque d'hygiène est difficilement supportable, il sera toléré de se laver le visage. Les *Ashkenazim* qui sont rigoureux à ce sujet le jour de *Yom Kippour* adoptent en revanche une attitude tolérante lors du 9 Av.

### **La toilette du visage pour une jeune mariée**

Une jeune mariée peut se laver le visage au réveil pendant les 30 jours qui suivent son mariage, afin de ne pas repousser son mari. Ainsi, s'il a eu lieu à partir de la date du 9 *Tamouz* (soit 30 jours avant) et au-delà, elle sera autorisée à le faire le 9 Av.

### **La bénédiction *Acher Yatsar***

Après avoir fait ses besoins, il y a lieu de procéder à l'ablution des mains jusqu'aux articulations et de réciter la bénédiction d'usage *Acher Yatsar*. Dans le cas où les mains sont souillées, il est permis de laver uniquement les endroits impropres. Si lors de grands besoins, l'usage de l'eau se révèle indispensable, il est évident que l'on permet son utilisation.

### **L'ablution des mains précédant la bénédiction des *Cohanim***

Le Cohen préposé à bénir l'assemblée se lave les mains selon l'habitude durant l'année.

### **L'ablution des mains précédant le repas**

Un malade qui consomme du pain ce jour-là procède à l'ablution des mains jusqu'au niveau des articulations.

### **Le bain rituel**

Il est strictement interdit de se tremper dans un *Mikvé* le soir du 9 Av. Il en est de même concernant une personne habituée à se tremper quotidiennement au courant de l'année et l'on ne pourra en aucune façon trouver de dérogation. Ainsi, une femme dont la date d'immersion rituelle correspond au soir du 9 Av ne peut en aucun cas se tremper ce soir-là et doit par conséquent repousser son immersion à l'issue du 9 Av.

### **L'étalage de substances sur la peau**

Il n'est pas permis d'étaler sur le corps des huiles ou crèmes susceptibles d'hydrater la peau, même sur une infime partie du corps.

### **Le port de chaussures en cuir**

Il est interdit de porter des chaussures ou sandales en cuir. En revanche, des chaussures en toile ou en caoutchouc sont permises, même dans le cas où elles sont confortables.

### **Un malade**

Le port de chaussures en cuir est autorisé pour un malade ou bien pour une femme se trouvant dans les 30 jours suivants son accouchement.



## **Coffret "Lumières sur la Paracha"**

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## L'union conjugale

L'union entre le couple est interdite ce soir-là. Quant aux lois régissant l'éloignement des conjoints au cours de la période d'indisponibilité de la femme, il n'y a lieu d'en tenir compte que lorsque celle-ci se trouve en état d'impureté, ce qui la rend par conséquent interdite à son mari.

## Le sommeil

Le *Choul'han 'Aroukh* rapporte la coutume selon laquelle certains se couchaient à même le sol lors de leur sommeil, appuyant sous leur tête, en guise d'oreiller, une pierre.

D'ailleurs, le *Rama* consigne dans ses écrits de lois qu'il convient à chacun d'adopter une conduite plus contraignante lors du coucher en changeant ses habitudes ; par exemple, dans le cas où une personne utiliserait habituellement deux oreillers, ce soir-là elle devra se contenter d'un oreiller unique. Certains ont la coutume de placer une pierre sous leur oreiller afin de se remémorer les propos du verset concernant notre Patriarche Ya'acov Avinou : « *Il porta sous sa tête quelques pierres en guise d'oreiller* », car animé de l'esprit divin, il perçut la présence future du *Beth Hamikdash* comme le confirme le verset : « *Combien est saint cet endroit* », ainsi que sa destruction. Néanmoins, toute personne en état de faiblesse est dispensée de telles coutumes. Chacun doit veiller en ce jour à adopter une conduite empreinte d'humilité et doit s'attacher à diminuer ses agréments.

## La Mitsva de l'étude

L'obligation d'accomplir la Mitsva relative à l'étude de la Torah durant toute l'année subsiste également le jour du 9 Av (comme statué par les plus grands décisionnaires de l'époque, dont le 'Hakham Tsvi, Rabbi 'Haïm Palaji, le Sdé 'Hémed et bien d'autres). Toutefois, une personne véritablement versée dans l'étude ressent parfaitement la joie que procure la Torah comme l'atteste le verset : « *Les préceptes d'Hachem sont pleins de droiture et réjouissent le cœur de l'homme* ». Il est également mentionné dans un autre verset : « *Sans Ta Torah qui est mon jouet* ». Le Or Ha 'Haïm Hakadoch écrit à ce sujet : « *Si les hommes ressentaient la douceur et les délices de la Torah, ils en perdraient la raison et s'exalteraient en la poursuivant, les richesses de ce monde comme l'or et l'argent tomberaient soudain en désuétude à leurs yeux, car la Torah rassemble en elle toutes les richesses de ce monde* ».

Ainsi, toute joie ou réjouissance étant interdite le 9 Av, nos Sages n'ont donc pas permis d'étudier ce jour-là, excepté certains sujets ne procurant aucune joie.

## Les sujets autorisés à l'étude

Il est permis d'étudier le troisième chapitre du traité de *Mo'ed Katan*, traitant essentiellement des sujets concernant le deuil, le traité de *Guitin* (De la page 55 à la fin de seconde page, et la page 58 en fin de première page) traitant essentiellement de la destruction du *Beth Hamikdash*. Les recueils de lois définissant les règles de deuil, les commentaires de nos Sages sur Yiof (Job) et la *Méguila Eikha* sont également permis. Il est également permis d'étudier les livres de Moussar éveillant au repentir. (Ainsi statue le *Meïri*, *Mo'ed Katan*. P.21, 1)

## Les écrits de Torah

Des idées novatrices tirées à partir de l'étude des sujets permis durant le 9 Av et qui risqueraient de se voir oubliées peuvent être consignées par écrit avant l'issue du jeûne.

## L'étude de l'œuvre 'Hok Lé Israël

Instituée par le Arizal ainsi que le 'Hida, cette étude quotidienne regroupant en volume réduit tous les sujets de Torah, représente une valeur inestimable et procure une grande élévation spirituelle. Néanmoins du fait des restrictions concernant l'étude ce jour-là, l'on complètera cette étude le jour précédant le 9 Av ou lors de son issue.

## La lecture des Psaumes



### Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



*A priori*, il n'y a pas lieu d'entamer la lecture des *Téhilim* le 9 Av, toutefois, dans le cas où cette lecture serait formulée à la manière d'une prière pour la guérison d'un malade, l'on peut s'appuyer sur l'opinion de certains décisionnaires autorisant cette démarche.

### La formulation de salutations

L'on ne s'enquerra pas au sujet de son ami en lui adressant ses salutations ce jour-là ; dans le cas où la personne ignorait cette règle de conduite, on lui insinuera avec finesse que les circonstances du jour ne se prêtent pas à cette forme de dialogue.

### En début de matinée ou de soirée

Il est permis de formuler l'expression selon laquelle on souhaite le « bonjour » ou une « bonne soirée » à son ami. (Comme le statue le Troumat Hadéchen)

### La réalisation de travaux

La coutume ne permet pas de réaliser des travaux ou autres tâches domestiques le soir et durant la journée du 9 Av afin de ne pas détacher ses pensées du deuil. Certaines communautés ashkénazes ont la coutume de tolérer la réalisation de tâches domestiques après la mi-journée. Le 'Hayé Adam écrit néanmoins dans son ouvrage qu'il convient à toute personne animée de la crainte du ciel de n'exercer aucun travail toute la journée afin de ne pas détacher sa pensée du deuil. L'on rapporte à ce propos dans le traité de Ta'anit : « *Rabbi 'Akiva enseigne : tout celui qui réalise un travail le 9 Av ne verra jamais la bénédiction couronner son labeur* ». Ceci étant valable même dans les endroits où la coutume permet la réalisation de travaux durant la journée.

### Les promenades

Il est interdit d'effectuer des promenades le 9 Av, même sans être accompagné ou dans le cas où cette date tombe le Chabbath. Quant à ceux qui se rendent au *Kotel*, vestige des ruines de notre Temple, et rencontrent des amis avec lesquels il engage de futiles discussions, ils enfreignent un grave interdit.

### Lorsque la veille du Jeûne tombe Chabbath

a- Il est souhaitable après l'heure de Hatsot, (milieu de la journée) d'être rigoureux et par conséquent de n'étudier que des sujets évoquant la douleur de l'évènement. Toutefois, si cela est difficile, il est autorisé d'étudier tous les sujets, car l'Etude reste en soi une priorité.

b- Il est permis de consommer de la viande ainsi que du vin même durant la Séouda Chlichit. Il faut néanmoins tâcher d'achever la Séouda quelques minutes avant le coucher du soleil.

c- On tâchera de conserver ses habits et ses chaussures en cuir jusqu'à la sortie des étoiles afin de rajouter de la sainteté de Chabbath sur la semaine puis on récite la bénédiction suivante : « Baroukh Hamavdil ben Kodèch Lé'hol ». On se vêtira dès lors de vêtements préalablement portés (Vendredi par exemple) que l'on se sera abstenu de laver, avant de se déchausser.

d- On récite la bénédiction de « Boré Méoré Ha Ech » dès la fin de la 'Amida avant la lecture de la Méguila Eikha, et non comme d'habitude sur le vin. Les femmes récitent également la même bénédiction dans leur lieu de résidence. A l'issue du 9 Av (le dimanche soir), on récite uniquement les bénédictions sur le vin "Boré Péri Haguéfen" ainsi que "Hamavdil".

e- La coutume pour les communautés sépharades est de permettre, dès la sortie du jeûne, la consommation de viande ainsi que de vin. En revanche, les communautés ashkénazes ont pour coutume de s'en abstenir par



## Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



**Torah-Box.com**  
diffusion du judaïsme aux francophones

rigueur. Néanmoins, le lendemain, c'est-à-dire dès le lundi matin, il y n'aura pas de restriction. Toutefois, il leur est permis de se couper les cheveux, de laver leurs habits et de se laver dès la sortie du jeûne.

**Bon jeûne à tous,  
L'équipe Torah-Box**

Pour toute question pendant le Jeûne, appelez "Question au Rav" [+33825566661](tel:+33825566661) ou au [+97237219085](tel:+97237219085)



## Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## **A savoir : lorsque Ticha Béav démarre à la sortie de Chabbath**

Vendredi 24 Juillet 2015 - © Torah-Box

Cette année, Ticha Béav tombant pendant Chabbath, il a été décalé à Dimanche. Dans ces cas-là, le jeûne démarre Samedi soir. Plusieurs questions se posent, et certaines lois diffèrent. Une femme enceinte doit-elle jeûner ? Peut-on se promener le Chabbath ? Quand faire le repas d'avant-jeûne ? Quand faire la Havdala si le jeûne a commencé ?

### **Les femmes enceintes**

Le 9 Av qui a été repoussé au dimanche, les femmes enceintes sont dispensées de jeûner, même si elles ne ressentent aucun désagrément. Est considérée comme étant enceinte une femme dont la grossesse est au minimum de trois mois. Néanmoins, même avant cette période, l'apparition de nausées ou de vomissements la dispense de jeûner. Certains décisionnaires moins rigoureux statuent qu'un diagnostic médical confirmant un début de grossesse (moins de 3 mois) est suffisant pour une dispense de jeûne.

Les femmes, après un accouchement ou celles qui ont subi une fausse couche, sont dispensées de jeûner sur une période de 30 jours à partir de l'accouchement ou de la fausse couche. De 30 jours jusqu'à 24 mois, si la femme allaite, elle est dispensée. Dans le cas contraire, elle doit jeûner. Néanmoins, si un affaiblissement conséquent est constaté, elle peut interrompre le jeûne. ('Hazon Ovadia, jeûnes, 62)

### **Pour les personnes dispensées de jeûner**

Les personnes dispensées de jeûner pour l'une des raisons évoquées précédemment doivent néanmoins s'abstenir de consommer toutes sortes de confiseries ou sucreries comme le chocolat, les glaces, etc. Dans le cas d'un malade dont l'état de santé requiert la consommation de mets copieux tels que les viandes, les poissons ou autres, ceux-ci lui sont alors autorisés.



## **Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)**

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## **L'étude de la Torah la veille du 9 Av**

Si la veille du 9 Av coïncide avec Chabbath, il est souhaitable après l'heure de 'Hatsot, (milieu de la journée) d'être rigoureux et par conséquent de n'étudier que des sujets évoquant la douleur de l'évènement. Toutefois, si cela est difficile, il est autorisé d'étudier tous les sujets, car l'Etude reste en soi une priorité.

## **Les promenades**

Il est interdit de se promener la veille du 9 Av, même si cette date coïncide avec le Chabbath.

## **La Séouda Mafsékèt durant le Chabbath**

Il est permis de consommer de la viande ainsi que du vin même durant la Séouda Chlichit. S'en abstenir reviendrait d'ailleurs à enfreindre un interdit, car l'abstention serait observée en prévision du 9 Av. Il est également permis d'entonner des chants de Chabbath et de réciter le Birkat Hamazon avec Zimoun. Il faut néanmoins tâcher d'achever la Séouda quelques minutes avant le coucher du soleil.

## **Le changement de vêtements et de chaussures**

Il n'y a pas lieu d'ôter ses vêtements de Chabbath et de se déchausser dès le coucher du soleil. On tâchera donc de conserver ses habits et ses chaussures en cuir jusqu'à la sortie des étoiles afin de rajouter de la sainteté de Chabbath sur la semaine puis on récite la bénédiction suivante : « Béni soit Celui qui sépare le saint du profane ». On se vêtira dès lors de vêtements préalablement portés que l'on se sera abstenu de laver, avant de se déchausser. Ainsi, le préposé aux horaires des offices doit allouer aux fidèles un temps donné afin de permettre à chacun de changer ses habits dès la sortie des étoiles, avant de fixer en conséquence l'horaire à partir duquel débutera l'office du soir.

## **La Havdala**

Lors de l'office du soir, on lit le passage « Ata 'Honanetanou ». On récite la bénédiction de « Boré Méoré Ha Ech » dès la fin de la 'Amida avant la lecture de la Méguila Eikha, et non comme d'habitude sur le vin. Les femmes récitent également la même bénédiction dans leur lieu de résidence. A l'issue du 9 Av (le dimanche soir), on récite uniquement les bénédictions sur le vin "Boré Péri Haguéfen" ainsi que "Hamavdil".

Si l'on a omis d'évoquer le passage « Ata 'Honanetanou » lors de l'office du soir, il n'est pas nécessaire de le reprendre. Toute personne dispensée de jeûner, doit réciter la Havdala sur le vin avant de consommer son repas, car il n'est pas permis de consommer un aliment sans avoir fait la Havdala. Il est préférable de donner à boire le vin à un enfant en bas âge. Dans le cas contraire, l'on procèdera selon l'habitude. Néanmoins, si la consommation d'un « Révi'it » de vin [41 grammes] s'avère difficile, il sera suffisant de ne goûter qu'une petite quantité de vin.

## **A la fin du jeûne**

La coutume pour les communautés sépharades est de permettre, dès la sortie du jeûne, la consommation de viande ainsi que de vin. En revanche, les communautés ashkénazes ont pour coutume de s'en abstenir par rigueur. Néanmoins, le lendemain, c'est-à-dire dès le lundi matin, il y n'aura pas de restriction. Toutefois, il leur est permis de se couper les cheveux, de laver leurs habits et de se laver dès la sortie du jeûne.



## **Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)**

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## 9 Av : 3 jolies perles sur Ticha Béav

Vendredi 24 Juillet 2015 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 jolies perles d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

Celui qui s'endeuille pour Jérusalem méritera de la voir dans sa réjouissance !

Nous connaissons tous les lois des 3 semaines avant le jeûne du 9 Av : ne pas écouter de musique, ne pas célébrer de mariage, ne pas consommer de viande depuis Roch 'Hodèch Av etc. Mais l'essentiel, qui est notre cœur, y est souvent insensible... Effectivement, il est difficile de ressentir en nous la douleur de la destruction du second Temple.

Le Rav Steinmann nous délivre son message à ce sujet :

"A notre époque, le deuil du Beth Hamikdash est faiblement ressenti. Nous nous efforçons d'appliquer à la lettre toutes les lois relatives au 9 Av, et nous espérons ainsi être de ceux "qui s'endeuillent pour Jérusalem".

Mais nos Sages veulent aussi que nous ressentions véritablement le deuil, et pas simplement en se contentant d'en appliquer les lois. C'est malheureusement un sentiment que nous abandonnons peu à peu, et il nous faut se renforcer à ce sujet. Ainsi, tout individu faisant des efforts dans ce but sera concerné par cette déclaration de nos Sages : "Celui qui s'endeuille pour Jérusalem méritera de la voir dans sa réjouissance" !

Mais si une personne ne s'endeuille pas pour Jérusalem, cela signifie-t-il qu'elle n'en verra pas sa réjouissance ? Cela veut-il dire qu'elle n'aura pas droit à la résurrection des morts ? Cela n'est mentionné dans aucune Guémara !

La véritable explication est que le degré de la joie est fonction du degré du deuil. Si un individu accomplit toutes les



### Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



Mitsvot, mais que ce sentiment de deuil lui fait défaut, il lui manquera inévitablement un sentiment de joie !

Que nos ennemis deviennent des rois !

Rabbi Yo'hanan enseigne (Sanhédrin 104b) la chose suivante : "Tout celui qui oppresse le peuple d'Israël devient un roi", c'est-à-dire qu'il accède au pouvoir et devient un dirigeant. Pourquoi ? Quel est son mérite ?

Le Séfer Guichmé Brakha explique que l'accès à ces hautes fonctions par nos oppresseurs est pour notre bien ! En effet, il est écrit dans Michlé (21,1) : "Le cœur du roi est entre les mains d'Hachem".

C'est la raison pour laquelle Hachem a permis à nos oppresseurs de devenir des rois. En effet, tant qu'ils n'accèdent pas à la royauté, Hachem n'agit pas sur leur cœur et leur libre-arbitre. Mais dès l'instant où ils deviennent des rois, ils perdent leur libre-arbitre et deviennent soumis à Hachem.

Nous comprenons maintenant en quoi cela est bénéfique pour nous !

La préparation à la venue du Machia'h

A chaque occasion, le 'Hafets 'Haïm répétait qu'il fallait se préparer au grand jour où se dévoilera l'honneur d'Hachem et où se construira le troisième Temple.

A quoi cela ressemble-t-il ? A un homme qui organise une grande fête en l'honneur de la Bar-Mitsva de son fils. Il invite donc tous ses proches. Le jour venu, tous les invités se rassemblent devant sa demeure, mais celle-ci est fermée et sans lumière...

Après plusieurs minutes d'attente, le propriétaire sort de la maison en pyjama, et voyant tous les invités, il leur dit : "Installez-vous, nous allons commencer les préparatifs pour la fête, et dans quelques heures tout sera prêt..."

Que penser d'un tel homme ? Quel insensé ! Inviter autant de personnes en n'ayant strictement rien préparé !

Le 'Hafets 'Haïm explique cette parabole : essayons d'imaginer ce qui se passerait si Hachem exauçait nos prières et construisait le troisième Temple. Il faudrait alors commencer les sacrifices immédiatement. Pour cela, nous avons besoin de Cohanim compétents connaissant parfaitement les lois relatives aux sacrifices. Mais soudainement, nous constatons que nous n'avons pas un seul Cohen capable de le faire !

Quel honte ! Après toutes ces souffrances et ces innombrables prières pour la délivrance finale, Hachem s'apercevrait que tout ceci n'était pas sincère, car rien n'est prêt...

Il est temps de se préparer comme il se doit à la venue du Machia'h !

Chabbath Chalom & Bon jeûne



## Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)





## Rav Sitruk - Le sens profond du 9 Av

Jeudi 23 Juillet 2015 - Rav Yossef-Haïm SITRUK - © Hamodia

Pour la plupart, le jour de Ticha bé Av est le jour qui commémore la destruction des 1er et 2e Temples. Ce qui constitue déjà une coïncidence étonnante, car à plus de six siècles d'intervalle, le Temple de Jérusalem a été détruit une première fois par les Babyloniens et une seconde par les Romains.

On sait que l'institution de ce jour fatidique par nos Sages datait déjà de la première destruction babylonienne ; et lorsque le deuxième 'horban est survenu, les Sages ont décidé que ce jour funeste serait celui dans lequel le peuple d'Israël commémorera, dans toute son histoire, tous les drames qui y surviendraient.

En effet, la tradition orale rapporte que déjà à l'époque originelle de Moché rabbénou, c'est bien le soir du 9 av que les explorateurs, après leur séjour de visite en Eretz Israël, sont venus faire leur récit démoralisateur aux enfants d'Israël, et que cela les a fait pleurer de désespoir. Hachem leur a dit alors en substance : " Hélas ! Vous avez pleuré sans raison, car J'avais prévu de vous donner la terre d'Israël comme Je vous l'avais promis... Mais viendra un jour où vous pleurez à juste titre pour d'autres choses ! ".

Et voilà que 9 du mois de Av est devenu le symbole de tous les malheurs d'Israël !

On doit en effet rappeler par exemple que l'expulsion des Juifs des principaux pays européens (l'Allemagne, l'Angleterre, la France, et même l'Espagne, respectivement aux 12e 13e, 14e et 15e siècles) a toujours eu lieu à cette période. Et même plus près de nous, la sinistre rafle du Vel' d'Hiv de juillet 1942 s'est déroulée la semaine de Ticha bé Av.

Ce qui explique pourquoi les Sages de notre temps n'ont pas cru bon de s'associer à l'instauration du " Yom Hashoah " afin de commémorer la tragédie indicible du génocide du tiers de notre peuple par les nazis.. Cela ne veut évidemment pas dire que le monde 'harédi serait " indifférent " aux terribles souffrances de la Shoah, mais qu'il ne souhaitait pas qu'un jour spécifique les commémore. D'ailleurs dans les pays notamment " ashkénazes " , il



## Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



existe une " kina " – un piyout d'affliction - spécifique à la Shoah que l'on récite justement le jour du 9 Av. Il existe aussi une kina pour les Sifré Torah brûlés...

Or il s'avère que dans la communauté française, une synagogue a pris feu accidentellement voilà quelques jours à Paris et sept Sifré Torah ont malheureusement été brûlés... En fait, c'est exactement le même jour, près de 800 ans plus tôt, que 23 charrettes contenant des parchemins du Talmud avaient été brûlées sur la place de Grève à Paris, sur l'ordre du roi Louis IX, la semaine même de la parachat 'Houkat !

On voit qu'il est ainsi des dates qui marquent irrémédiablement le temps et que la principale préoccupation des maîtres est à cet égard que le calendrier hébraïque ne se transforme pas en une litanie continue remplie de douleurs et de pleurs.

Il faut aussi rappeler que la tradition orale nous annonce que le Machia'h doit naître justement l'après midi du 9 Av ! Ce qui signifie que c'est du fond même de l'abîme, dans la douleur, l'obscurité et les larmes, que jaillira la lumière de la Rédemption. Car, dit le Talmud, " celui qui s'est endeuillé pour Jérusalem méritera de partager sa joie ! ". Alors, je sais qu'il est difficile de jeûner le 9 av - avec toutes les privations qui y sont associées (pas de toilette ni de soins du corps) - et que l'été n'est pas la saison la plus propice pour le jeûne, mais plus on souffre avec Jérusalem, plus on se réjouira avec elle. Et je suis persuadé que cela viendra très bientôt. Amen ken yiheyé ratson !



## Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## Sur quoi pleurons-nous à Ticha Béav ? Même le philosophe n'a pas compris

Mercredi 22 Juillet 2015 - L'équipe TORAH-BOX - © Torah-Box

Sur quoi jeûnons-nous ? 'Hazal disent : « Chaque génération dans laquelle le Beth Hamikdash (le Temple) n'a pas été reconstruit, c'est comme s'il y avait été détruit ». (Talmud Yérouchalmi, traité Yoma, chapitre 1, Halakha 1)

Le Beth Hamikdash était la maison de D.ieu en Erets Israël. On y expiait nos péchés, le Seigneur y entendait nos suppliques et nous étions proches de Lui. Cette année encore, nous n'avons pas connu la Délivrance, car notre génération n'est pas digne du Beth Hamikdash. C'est sur cela que nous avons pleuré et que nous pleurerons, parce que des troubles se profilent encore à l'horizon, rejoignant les milliers de décrets déjà subis.

D.ieu aurait pu construire le Temple cette année, et même en ce moment, mais Il ne l'a pas fait. C'est que nous ne le méritons toujours pas. Ce qui signifie que, même si Jérusalem avait été reconstruite, s'il y avait un Temple en ce moment même, il aurait été à nouveau détruit en raison de nos iniquités.

Alors nous pleurons et nous jeûnons sur notre propre destruction, sur la destruction du Temple qui continue jusqu'à présent, à cause de nos nombreux péchés. Nous jeûnons et sommes en deuil en raison de cette destruction qui a eu lieu et qui persiste, cette destruction qui a marqué le début de 2000 ans d'exil et qui continue à ce jour, l'exil spirituel dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Ceci est la destruction de nos Pères et de nous-mêmes. Et la douleur sur tout ce qui a été perdu, nous nous en souvenons et supplions D.ieu de pardonner à Son peuple et de restaurer Sa gloire d'antan.

A Ticha' Béav, on ne pleure pas seulement sur ce qui est arrivé, mais sur ce qui est. Nous pleurons sur nos péchés, sur le fait que le Temple n'a pas encore pu être construit cette année. Nous pleurons pour la Délivrance, qui nous attend depuis des milliers d'années de tourment.



### Rambam - Hilkhhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



## Sur la Choa que nous avons endurée

Chaque année, nous repoussons l'échéance, nous la laissons de côté et continuons. Aujourd'hui, il n'y a nulle part où aller, le souvenir se dresse devant nous, le souvenir de tout ce que nous avons vécu, la Choa et les milliers d'autres tragédies, les pogroms et les massacres, tous ont concouru à nous tourmenter depuis des milliers et milliers d'années d'exil. Alors comment ne pas pleurer sur Ticha' Béav, quand la vraie source de tous nos problèmes n'est pas un accident tragique qui a eu lieu et a disparu, mais un événement qui est toujours en cours et a marqué notre destin, et auquel se sont joints mille et mille tourments. Décret funeste après décret funeste, génération après génération il persiste, et aucun cœur ne peut résister à la violence de ces maux.

**A Ticha' Béav nous pleurons pour toutes les souffrances de notre peuple au cours des années de son exil, les horreurs, les pogroms, l'antisémitisme et la Choa. Car la destruction du Temple est la source de toutes les vicissitudes qu'a traversées le peuple d'Israël à travers les âges et qu'il traverse encore.**

## Le voilement divin

Chaque jour, nous demandons dans la 'Amida : "Ramène-nous nos juges comme au début, et nos consultants comme avant".

Depuis la destruction du Temple, la prophétie n'a plus eu cours en Israël, le Sanhédrin, formé des 71 anciens d'Israël, a disparu. Nous avons perdu notre plus grande relation avec D.ieu. Aujourd'hui, nous sommes dans les ténèbres spirituelles, nous demandons des conseils et des orientations, nous avons soif d'entendre la parole de D.ieu. C'est sur la rupture de notre connexion spirituelle avec D.ieu que nous pleurons et prions. Sur cela nous continuerons d'être endeuillés jusqu'à ce qu'Hachem restaure Son Temple et Ses prophètes.

Avez-vous des difficultés à gagner votre vie ? Des difficultés à trouver l'âme sœur ? Des problèmes physiques ou psychologiques ? Vos prières ne sont pas exaucées... Tous ces maux viennent d'une même source : la perte de notre relation directe avec le Créateur depuis la destruction du Beth Hamikdach.

D.ieu sait ce qu'Il fait, Il ne nous abandonne pas, et tout ce qu'Il fait est pour notre bénéfice. Mais tous Ses desseins nous sont cachés depuis l'exil. C'est ce Hester Panim (voilement divin) dont nous parle la Torah : « Et moi, Je cacherai Ma face en ce jour pour tout le mal qui a été fait » (Dévarim 31).

Quand un papa est caché, il reste encore présent et nous protège toujours, simplement nous ne le voyons pas. Nous avons perdu notre lien direct avec le Créateur. Cependant nous pleurons aussi sur notre propre destruction, sur le voilement divin.

Toutes les difficultés qui assaillent notre Emouna (croyance), toute la confusion dans le monde, tout le Mal et l'hérésie qui tourne autour, tout commence et trouve racine dans la destruction spirituelle à laquelle nous sommes condamnés jusqu'à la Guéoula (délivrance).

C'est pourquoi nous pleurons à Ticha' Béav, nous pleurons sur la difficulté de se connecter à la Torah et aux Mitsvot comme aux temps anciens, sur la Emouna dévoilée que nous avons et qui a disparu, nous implorons notre Père.

Il n'y a pas de jour de commémoration plus actuel que Ticha' Béav. Ce que nous devons nous demander, ce n'est pas comment pleurer, mais comment arrêter nos larmes.

Toute la peine, qu'elle provienne de souffrances matérielles ou spirituelles, tout le voilement divin, toute prière qui n'a été exaucée, tous les sentiments de proximité perdue à cause de nos péchés et de nos épreuves, tout cela



## Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



réuni c'est la destruction du Temple, la source de notre éloignement, de nos peines et des décrets qui s'abattent sur nous. C'est sur cela que nous pleurons et sur cela que nous demandons de ne plus pleurer l'année prochaine.

### **L'incompréhension du philosophe : pleurons-nous sur le lait qui s'est renversé ?**

Et ici, nous arrivons à la partie la plus importante. Et c'est le point sur lequel les nations du monde s'étonnent et demandent : sur quoi et pourquoi pleurez-vous depuis deux millénaires ? Sur du lait renversé (un fait révolu et irréversible) ?

Une histoire raconte comment, après la destruction du premier Temple, le célèbre philosophe nommé Platon est venu de Grèce et a visité Jérusalem (selon les sources historiques, Platon a en effet voyagé en Asie et s'est probablement aussi rendu à Jérusalem). L'histoire dit que le philosophe a rencontré le prophète Jérémie, et le vit pleurer et porter le deuil du Temple détruit.

Platon se tourna vers le prophète d'un air interrogateur et lui demanda : « Comment un grand sage juif comme toi peut-il pleurer sur des arbres et des pierres ? Ne comprends-tu pas qu'il est inutile de pleurer sur le passé ? »

Jérémie a demandé en retour : « Tu es philosophe, parle-moi des questions philosophiques ».

Platon a donc évoqué des questions de philosophie compliquées, n'ayant pas de solution, puis lui a posé des questions difficiles.

A sa grande surprise, le prophète Jérémie a résolu question après question, et a répondu fermement et clairement à toutes les questions philosophiques.

Le philosophe, profondément impressionné, a demandé : « Où avez-vous puisé cette remarquable sagesse ? »

Le prophète répondit : « Cette sagesse, je la tire de ces arbres et de ces pierres dont je porte le deuil ».

Et que dire de la première question posée par le philosophe ?

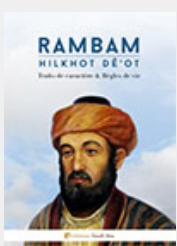
A cette question le prophète Jérémie a répondu à Platon : « Tu m'as demandé comment il se peut qu'un sage pleure sur le passé. Malheureusement, je n'ai pas pu te répondre, parce que tu ne comprendrais pas la réponse ! »

Le philosophe, malgré sa grande sagesse, était loin d'une relation personnelle avec D.ieu. Pour lui, D.ieu est simplement « créateur de la nature et du cosmos ». Mais pour nous, D.ieu est notre Père, et l'entité la plus proche qui soit. D.ieu nous dit dans la Torah: « Vous êtes les enfants du Seigneur votre D.ieu » (Deutéronome 14).

Notez que lorsque nous prions : « Écoute Israël, le Seigneur est notre D.ieu, le Seigneur est Un », nous disons dans le verset que ce D.ieu est « notre D.ieu », ce D.ieu qui nous a fait sortir d'Egypte et nous a choisis pour être Son peuple.

Le grand philosophe ne pouvait pas comprendre une chose simple que tout enfant juif ressent au fond de son cœur. Si seulement nous pleurions assez fort, tous les pleurs de toutes les générations se réuniraient jusqu'à ce que notre Père exauce les souhaits de notre cœur, et que le Temple soit construit pour nous à nouveau.

Nos Sages nous ont transmis : « Celui qui pleure pour Jérusalem méritera de la voir dans sa joie » (Ta'anit 30b).



## **Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)**

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



Toute personne qui a pleuré et a porté le deuil du Temple méritera de vivre la résurrection quand le Temple sera construit à nouveau. Toute personne qui aura pleuré méritera le salut et la consolation.

Cela signifie que nous ne pleurons pas pour « le lait renversé » (un fait révolu), mais nous pleurons pour notre avenir véritable et tangible. Grâce à notre deuil, nous mériterons un nouveau Temple.

Cette chose-là, le philosophe ne peut la comprendre, précisément parce qu'il est un philosophe et pas un fils. Nous, fils et filles de D.ieu, comprenons que nos prières se joignent ensemble, et qu'il y a un espoir dans le peuple d'Israël, précisément parce que nous implorons D.ieu comme des enfants et non comme des philosophes. Aujourd'hui, nous implorons notre Père qui est aux cieux.

*Nota bene : Beaucoup ont cherché la source de l'histoire de la célèbre rencontre entre Jérémie et Platon. Apparemment, le Rama (Rabbi Moché Isserlès) a écrit dans son livre Torat Haola que le philosophe grec Platon vint à Jérusalem avec Nabuchodonosor. Le Rav Yaakov Israël Stal a cherché ailleurs la source de l'histoire complète de la rencontre avec le prophète Jérémie, et l'a trouvée publiée pour la première fois dans le livre Gan Yérouchalaïm (année 659, p.54) de Rabbi Na'hman Guédalia Breder de Lituanie, selon une histoire racontée par Rabbi Israël Salanter et rapportée d'une ancienne histoire romaine.*



## Rambam - Hilkhhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)